

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT
ANCIENNEMENT JEUNESSE, SÉCURITÉ SOCIALE ET LOGEMENT
(JSSL-CSL)

Objet : GESTION 2016

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le Dicastère *Cohésion sociale et logement* (Dicastère *Jeunesse, sécurité sociale et logement* pour la première moitié de l'année), composée de MM. David GUARNA, membre, et Pierre Marc BURNAND, président-rapporteur, se croyait partie en croisière sur un long fleuve tranquille avec l'idée de grappiller de-ci de-là quelques singularités propres au monde socio-éducatif, mais elle a été surprise en cours de route par des tourbillons imprévus.

La sous-commission remercie les personnes rencontrées, mentionnées ci-après, qui lui ont réservé bon accueil et ont bien voulu répondre à ses questions, parfois spontanément, parfois avec beaucoup de réserve «parce que le président de la sous-commission interprète et ne retranscrit pas ce qu'on lui dit». C'est la raison pour laquelle le présent rapport est fondé, tant que faire se peut, sur des écrits plutôt que sur des propos.

Ce reproche fait au président de la sous-commission est intéressant, car il contient en germe toute la difficulté du travail de la commission de gestion dans son ensemble, le problème dépassant assurément le cadre étroit du Dicastère *Cohésion sociale et logement* : une sous-commission a-t-elle le droit de porter un regard critique sur ce qu'elle voit, d'avoir une opinion et de l'exprimer, ou n'a-t-elle que le devoir de rapporter fidèlement la vision municipale abondamment distillée lors des entretiens ?

C'est en effet la première difficulté à laquelle est confrontée une sous-commission de gestion – là encore, le problème dépasse la sous-commission JSSL-CSL, c'est vrai peu ou prou dans tous les dicastères – pour remplir son mandat et simplement faire son travail : elle ne peut prendre le pouls du dicastère que par l'intermédiaire du (de la) Municipal(e) et du (de la) Chef(fe) de service. Ainsi, au Dicastère *Cohésion sociale et logement*, une Directrice de crèche ne peut parler qu'en présence de la Municipale et de la Cheffe de service. Et on ne connaît les points de vue des éducatrices, des cuisinières, des femmes de ménage que par ce que veulent bien nous dire la Municipale, la Cheffe de service qui s'exprime sous la surveillance de la Municipale et la Directrice qui parle sous le contrôle de la Municipale et de la Cheffe de service. D'ailleurs, quand la Directrice se plaint que «ses propos ont été interprétés», ce n'est pas elle qui le dit, mais la Municipale qui la cite. On est plus près de la chape de plomb que de la liberté d'expression.

Mais revenons à nos moutons ...

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Dicastère *Cohésion sociale et logement* (Dicastère *Jeunesse, sécurité sociale et logement* jusqu'à fin juin 2016) a participé à six rencontres et visites, et doit encore participer à une septième séance après le dépôt du présent rapport, selon le détail suivant :

- **mardi 31 janvier 2017, 18 h 00 - 20 h 15, Beausobre, bâtiment administratif**
première rencontre avec Mmes Sylvie PODIO, municipale JSSL-CSL, et Mama ANNE SARR, cheffe de service JSSL-CSL :
prise de contact, inventaire des thèmes, calendrier des rencontres, premières questions;

- **vendredi 17 février 2017, 16 h 00 - 18 h 00, Beausobre, bâtiment administratif**
rencontre avec Mme Laure HAUSWIRTH, cheffe du Service des ressources humaines, et M. Pierre GFELLER, préposé au logement, en présence de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR : examen du rapport JSSL-CSL et passage en revue des questions y relatives, en particulier les points concernant le personnel et l'Office du logement;
- **lundi 6 mars 2017, 18 h 30 - 20 h 00, CVE Beausobre**
entretien, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec la Directrice du CVE Beausobre¹ :
bilan de la deuxième année d'existence du CVE Beausobre;
- **mercredi 15 mars 2017, 15 h 00 - 17 h 30, CVE La Gracieuse**
entretien, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR, avec la Directrice du CVE La Gracieuse² :
point de la situation et bilan des six premiers mois de direction du CVE La Gracieuse;
- **vendredi 31 mars 2017, 17 h 30 - 20 h 00, Beausobre, bâtiment administratif**
ce qui aurait dû être la dernière rencontre avec Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR :
bilan, suivi des vœux et ultimes questions;
- **lundi 15 mai 2017, 18 h 00 - 18 h 30, Hôtel de Ville, salle des commissions**
entretien avec Mme Sylvie PODIO :
consultation du rapport de l'exercice d'évacuation du CVE La Gracieuse du 13 juillet 2016, selon décision de la Préfète du 12 mai 2017 (à la suite d'une séance de conciliation qui s'est tenue le 10 mai 2017).

Une **septième rencontre** sera organisée **entre le 12 et le 16 juin 2017** pour permettre à la sous-commission de gestion de prendre connaissance des «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers (Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers* depuis juillet 2016), selon décision du 10 mai 2017 prise en séance de conciliation sous la présidence de la Préfète.

Une visite de l'AREMS-APEMS, en particulier sur le site de la patinoire, n'a pas pu être organisée pour des raisons d'horaire et de disponibilité.

Une rencontre avec le Président du Parlement des jeunes n'a pas été possible en raison de son agenda surchargé.

2. LES «COMPTES» 2016 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUISSES-ETRANGERS

Pourquoi faire simple ...

En fin d'année 2016, la Municipalité a découvert que la *Commission consultative Suisses-Etrangers* avait eu pendant de nombreuses années un «fonctionnement empirique»³. Ou peut-être même avant, si l'on en croit la déclaration de Mme Sylvie Podio au Journal La Côte : «A mon entrée en fonction, remarquant certaines choses, j'ai informé la Municipalité de la gestion non conforme aux règles usuelles du compte»⁴. Dans tous les cas, la Municipalité avait clairement identifié le problème début 2017, au moment où la Commission de gestion 2016 a entamé son mandat.

Un observateur extérieur pourrait dès lors imaginer raisonnablement un scénario assez simple, voire simpliste : la sous-commission de gestion attachée au dicastère supervisant la *Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers* est informée dès le début de son mandat de ce fonctionnement

¹ Pour des raisons obscures, la sous-commission n'a plus le droit de mentionner les prénom et nom des directrices rencontrées. Cette obligation d'anonymiser certains interlocuteurs, a priori peu respectueuse des personnes, interroge.

² Idem. En revanche, quand «Reflets» (largement diffusé à tous les Morgiens) accorde à cette Directrice une interview, il n'y a aucun problème pour que son identité soit dévoilée, avec photo («Reflets» n° 25, décembre 2016, pages 1 et 8).

³ Déclaration de M. Vincent Jaques en séance du Conseil communal du 5 avril 2017 (procès-verbal, page 192) : «A la première question, relative aux pratiques internes de la commission, la Municipalité informe qu'elle en a pris connaissance à la fin de l'année 2016, lorsque les activités liées à l'intégration ont été reprises par Mme la Municipale Sylvie Podio. Jusqu'alors le fonctionnement empirique de la commission n'avait fait l'objet d'aucune analyse particulière de la Municipalité qui n'était pas plus au courant du mode de rétribution interne des membres de la commission.»

⁴ La Côte, vendredi 7 avril 2017, page 11.

baroque et des mesures prises ou en cours pour remettre un peu d'ordre où cela semble nécessaire, on lui demande éventuellement un soupçon de patience, voire un peu de discrétion, sur une situation pas encore complètement décantée. Ce problème en cours de résolution fait l'objet de deux lignes évasives et convenues, mais pas mensongères, dans le rapport de la sous-commission, avec prière à la sous-commission 2017 de dresser un bilan plus complet. Et l'affaire est classée.

Mais c'est vraiment trop simple !

... quand on peut compliquer

Comme indiqué ci-dessus, la sous-commission JSSL-CSL a eu un certain nombre de rencontres avec la Municipale responsable et sa Cheffe de service. En filigrane, l'histoire de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* est un véritable gymkhana qui commence dans un calme apparent :

- Mardi 31 janvier 2017, première rencontre : **J**
La *Commission consultative Suisses-Etrangers* est évoquée, mais il n'en est dit que des banalités : changement d'appellation (désormais *Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers*), changement de composition (notamment : désormais deux municipaux et non plus un), réflexions pour assumer d'autres tâches. Pas un mot sur «la gestion non conforme aux règles usuelles du compte» ni sur le «fonctionnement empirique» de la Commission.
- Vendredi 17 février 2017, deuxième rencontre : **J + 17**
Aucune allusion à la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.
- Lundi 6 mars 2017, troisième rencontre : **J + 34**
Aucune allusion à la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.
- Mercredi 15 mars 2017, quatrième rencontre : **J + 43**
Aucune allusion à la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.
- Vendredi 31 mars 2017, cinquième rencontre : **J + 59**
Aucune allusion à la *Commission consultative Suisses-Etrangers* ... jusqu'à ce que le président de la sous-commission informe que les rumeurs vont bon train, que les faits sont désormais connus, qu'ils feront l'objet d'une intervention lors de la prochaine séance du Conseil communal (5 avril 2017) et les énumère : versement de gratifications alors que le Conseil communal a décidé la suppression des jetons de présence, utilisation des bénéfices à des fins peu en rapport avec les objectifs statutaires de la commission, utilisation mystérieuse de la «subvention» annuelle accordée par le Conseil communal, «comptes» de la commission confidentiels et jamais contrôlés, etc.
Dès lors, Mme Sylvie Podio entame la discussion sur cette situation problématique et veut même montrer les «comptes», qu'elle a dans sa serviette, à la sous-commission. Le président demande à différer cet examen après le 5 avril 2017, pour éliminer le risque qu'on lui reproche d'avoir utilisé des renseignements obtenus dans le cadre de la commission de gestion pour une intervention au Conseil.
- Mardi 4 avril 2017 : **J + 63**
Par courrier électronique, le président de la sous-commission confirme à Mme Sylvie Podio la demande de pouvoir consulter les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* dès le jeudi 6 avril 2017 (lendemain de la séance du Conseil communal).
- Jeudi 6 avril 2017 : **J + 65**
Par courrier électronique, Mme Mama Anne Sarr informe que Mme Sylvie Podio doit demander à la Municipalité l'autorisation de remettre les «comptes» 2016 à la sous-commission.⁵
- Jeudi 13 avril 2017 : **J + 72**
Ne voyant rien venir, le président de la sous-commission, par courrier électronique adressé à Mme Sylvie Podio, demande si la Municipalité a donné son accord et si la sous-commission JSSL-CSL peut disposer des «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.

⁵ «Mme Podio doit faire une demande à la Municipalité pour vous autoriser à avoir accès aux "comptes" 2016 de la commission d'intégration Suisse Etrangers. Nous vous donnerons une réponse dès que possible.»

- Jeudi 13 avril 2017 : **J + 72**
Par courrier électronique, Mme Mama Anne Sarr informe que les «comptes» 2016 ne sont plus consultables, ayant été remis à une fiduciaire chargée d'en faire une analyse. Mais elle précise que la Municipalité communiquera sur ces comptes une fois le travail terminé.⁶
- Vendredi 14 avril 2017 : **J + 73**
Par courrier électronique adressé à Mme Mama Anne Sarr, le président de la sous-commission rappelle que la commission de gestion a un calendrier serré (toutes les sous-commissions devant rendre leur rapport pour le 1^{er} mai 2017), demande à quelle date la Municipalité communiquera les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* à la sous-commission, et précise que la sous-commission peut se contenter d'une photocopie des «comptes» 2016, ce qui ne doit guère représenter plus de deux ou trois pages A4 selon les indications données par Mme Sylvie Podio le 31 mars 2017, alors qu'elle était prête à les montrer.
- Vendredi 14 avril 2017 : **J + 73**
Ayant reçu une réponse automatique l'informant que Mme Mama Anne Sarr est en vacances et de retour au bureau le 24 avril 2017, le président de la sous-commission adresse la même demande, par courrier électronique, à Mme Sylvie Podio.
- Vendredi 14 avril 2017 : **J + 73**
Par courrier électronique, Mme Sylvie Podio informe que les «comptes» 2016 ne seront pas mis à disposition de la Commission de gestion 2016, pour une question de processus non terminé.⁷
- Samedi 15 avril 2017 : **J + 74**
Par courrier électronique à Mme Sylvie Podio, avec copie à M. Vincent Jaques, le président de la sous-commission accuse réception de ce refus et informe que, peinant à le comprendre, il va solliciter de Madame la Préfète qu'elle conduise une procédure de conciliation.
- Mardi 18 avril 2017 : **J + 77**
Par courrier électronique, se fondant sur l'article 40c, alinéa 3, de la Loi sur les Communes⁸, le président de la sous-commission adresse à Madame la Préfète une demande de conciliation, ainsi qu'un argumentaire, avec copie à M. Vincent Jaques et Mme Sylvie Podio,
- Mardi 18 avril 2017 : **J + 77**
Par courrier électronique, le Syndic réagit en précisant que la Municipalité n'a encore pris aucune décision en relation avec la demande de la sous-commission de gestion JSSL-CSL et qu'elle prendra sa décision le 24 avril 2017.⁹
- Mardi 18 avril 2017 : **J + 77**
Par courrier électronique, la Préfète accuse réception et indique qu'elle attend la décision municipale du lundi 24 avril.
- Vendredi 28 avril 2017 : **J + 87**
Par lettre adressée à la Préfète, avec copie au président de la sous-commission de gestion JSSL-CSL, datée du 25 avril 2017, postée le 27 avril 2017 et reçue le 28 avril 2017, la Municipalité confirme sa décision de ne pas fournir les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, au motif que la demande «entre en conflit avec le processus interne de décision et de validation

⁶ «La Municipalité, suite à votre interpellation, a pris la décision de faire une analyse externe des comptes de la CCISE. Dès lors, les documents ne sont pas consultables, puisqu'ils sont à la fiduciaire. La Municipalité communiquera à la commission des finances et/ou de gestion sur ces comptes, une fois le travail terminé.»

⁷ «Pour préciser les propos de Mme Anne Sarr et répondre aux questions de calendrier, aucun des documents demandés ne sera à disposition de la commission de gestion 2016.

»Effectivement dans les deux cas le processus ne sera pas terminé d'ici là.»

⁸ «En cas de divergences entre un membre du conseil général ou communal et la municipalité quant à l'étendue du droit à l'information, le membre du conseil général ou communal ou la municipalité peut saisir le préfet du district, qui conduit la conciliation entre le conseiller et la municipalité. En cas d'échec de la conciliation, le préfet statue. Le recours prévu à l'article 145 est réservé.»

⁹ «Actuellement en vacances à l'étranger, je me dois de réagir à la demande de conciliation formulée auprès de vous par M. Burnand, en vous indiquant que la Municipalité ne s'est pas réunie et n'a pris aucune décision relative aux demandes de M. Le Conseiller communal.

»La prochaine séance de la Municipalité aura lieu le lundi 24 avril, ces points seront traités ce jour-là.»

de la Municipalité», mais s'engage à les fournir «une fois le travail terminé» «à la commission de gestion et aux différentes sous-commissions». ¹⁰

- Lundi 1^{er} mai 2017 : **J + 90**
Par courrier électronique, la Préfète propose trois dates pour la séance de conciliation : mercredi 3 mai 2017, lundi 8 mai 2017, mercredi 10 mai 2017.
- Lundi 1^{er} mai 2017 : **J + 90**
Par courrier électronique, Mme Sylvie Podio répond qu'elle est disponible le mercredi 10 mai 2017.
- Lundi 1^{er} mai 2017 : **J + 87**
Par courrier électronique, la Préfète convoque Mme Sylvie Podio et le président de la sous-commission JSSL-CSL pour une séance de conciliation le mercredi 10 mai 2017 à 15 h 00.
- Mercredi 10 mai 2017 : **J + 96**
Au cours de la séance de conciliation, un constat en particulier n'est pas contesté :
 - «Dans le cadre de son mandat, la commission de gestion peut examiner toutes les dépenses et recettes de la CCSE, y compris le relevé du compte bancaire géré par la CCSE.»¹¹Et il est convenu, en accord entre les deux parties :
 - «Mme Podio s'engage à se renseigner auprès de la Fiduciaire quant au délai pour la restitution de son rapport afin de confirmer le *timing* prévu comme suit :
 - Fin mai, transmission du rapport par la Fiduciaire à la Municipalité
 - Traitement du rapport par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2017
 - Remise du rapport aux commissions de gestion et des finances entre le 12 et le 16 juin.»¹²
- Entre le lundi 12 juin et le vendredi 16 juin 2017 : **J + 129 à J + 133**
Séance à fixer pour que la sous-commission de gestion JSSL-CSL puisse prendre connaissance des «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.

Les arguments avancés pour ne pas remettre les «comptes» 2016 à la sous-commission de gestion

Ces arguments, développés par Mmes Mama Anne Sarr et Sylvie Podio, puis par la Municipalité, ont évolué au fil du temps :

- le 31 mars 2017, il n'y a aucun argument puisque Mme Sylvie Podio veut montrer les «comptes» à la sous-commission;
- le 6 avril 2017, par Mme Mama Anne Sarr, l'argument pour ne pas les montrer est qu'il faut demander l'autorisation à la Municipalité;

¹⁰ «La Municipalité est consciente qu'elle doit fournir aux commissions de surveillance tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat.

»Toutefois, à ce principe, il y a deux limites :

- Une limite temporelle : l'examen ne porte que sur l'exercice comptable précédent; les documents et renseignements nécessaires que la Municipalité doit produire ne peuvent concerner que cette période ou éventuellement une période comptable antérieure.
- Une limite légale : la séparation des pouvoirs : les commissions ne peuvent pas s'attribuer des compétences de la Municipalité et faire de la cogestion, c'est-à-dire intervenir en cours d'exercice.

»Or, dans le cas présent, les deux demandes formulées par M. le Conseiller communal entrent en conflit avec le processus interne de décision et de validation de la Municipalité puisqu'elles sont en cours de traitement par cette dernière :

- Compte CCP 2016 de la Commission consultative Suisses-Etrangers, compte hors comptabilité communale : la Municipalité a décidé de mandater un expert-comptable pour contrôler les écritures comptables de la commission. Le but de cette expertise consiste à attester de la tenue de cette comptabilité et à vérifier comment l'argent a été utilisé.
- Le rapport de l'exercice d'évacuation 2016 du CVE La Gracieuse : la Municipalité n'est pas encore informée du résultat et un 2^e exercice est prévu encore ce mois; le processus n'est pas achevé.

»Dans les deux cas, une fois le travail terminé, la Municipalité s'engage à fournir les différents rapports à la commission de gestion et aux différentes sous-commissions. Il en sera de même pour le compte de la commission et ses pièces justificatives. Ces engagements ont d'ailleurs été communiqués à M. Burnand par échanges de courriels des 13 et 14 avril 2017 et constituent la démonstration de notre bienveillante collaboration. Toutefois, pour l'heure, ces documents doivent être considérés comme internes et notre Autorité n'en a pris connaissance ni dans leur globalité, ni ne s'est prononcée sur leurs contenus.

»Les deux demandes formulées par M. le Conseiller communal impactent l'exercice en cours, raisons qui motivent la Municipalité à maintenir sa position de ne pas fournir les documents demandés par M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand.»

¹¹ Message de la Préfète du 12 mai 2017, transmis par mail, à l'attention de la Municipalité de Morges et de la commission de gestion, page 2.

¹² Ibidem.

- le 13 avril 2017, par Mme Mama Anne Sarr, l'argument pour ne pas les montrer est que les «comptes» ont été remis à une fiduciaire chargée d'en faire une analyse;
- le 14 avril 2017, il n'y a plus d'argument (hormis l'allusion à un processus non terminé) mais information par Mme Sylvie Podio que les «comptes» ne seront pas mis à disposition;
- le 28 avril 2017 (lettre datée du 25 avril 2017, voir ci-dessus), la Municipalité donne pour argument que la sous-commission ne peut pas faire de la cogestion, c'est-à-dire intervenir en cours d'exercice, que la demande de consulter les comptes entre en conflit avec le processus interne de décision et de validation de la Municipalité, puisqu'elle a décidé de mandater un expert-comptable pour contrôler les écritures comptables de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* et que, à ce stade, les «comptes» doivent être considérés comme des documents internes, la Municipalité n'en ayant pas pris connaissance dans leur globalité et ne s'étant pas prononcée sur leur contenu.

Les contre-arguments

La position de la sous-commission est très simple et n'a jamais varié : sachant que la *Commission consultative Suisses-Etrangers* a reçu CHF 4'962.80 pour l'année 2016 («subvention» de CHF 3'500.00 et CHF 1'462.80 de frais divers), il est naturel et légitime que, compte tenu des rumeurs devenues des faits avérés, reconnus et désormais publics, la sous-commission de gestion puisse disposer des documents de base lui permettant de se forger une opinion sur l'usage de ces fonds.

Dans sa lettre à la Préfète datée du 25 avril 2017, la Municipalité, voulant faire la démonstration de sa «bienveillante collaboration», s'engage à fournir les «comptes» 2016 «une fois le travail terminé» «à la commission de gestion et aux différentes sous-commissions». Elle ne précise pas quand son travail sera terminé, mais sait pertinemment en revanche que le mandat de la Commission de gestion, et de ses sous-commissions, se termine une fois leurs rapports déposés en séance du Conseil communal du 21 juin 2017. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, ont déjà dit de nombreux hommes politiques de tous bords¹³. La demande de la sous-commission, à laquelle la Municipalité n'a jamais répondu, était de pouvoir consulter les «comptes» 2016 *avant la fin de son mandat* : le calendrier de la Municipalité était clairement contraire à cet objectif.

Les divers motifs invoqués pour ne pas remettre les «comptes» à la sous-commission dans un délai utile suscitent les remarques suivantes :

- d'abord une observation préalable : des informations à géométrie variable voire franchement contradictoires, à intervalles rapprochés, créent le doute et font qu'on ne sait plus trop sur quel pied danser; dès lors les arguments perdent une part de leur pertinence et de leur plausibilité;
- la limite temporelle évoquée par la Municipalité est respectée : la sous-commission n'a jamais demandé autre chose que les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, donc de l'année examinée par la Commission de gestion 2016;
- la limite légale (séparation des pouvoirs) évoquée par la Municipalité interpelle; il est hors de propos pour la sous-commission de s'attribuer des compétences de la Municipalité ou de faire de la cogestion, elle ne demande rien d'autre et n'a jamais demandé rien d'autre que de consulter les «comptes»;
- le problème étant connu de la Municipalité depuis la fin de l'année 2016, on aurait pu s'attendre à ce qu'elle mandate la fiduciaire début janvier 2017; ayant attendu quatre mois avant d'attribuer ce mandat, patienter quinze jours de plus – le temps pour la sous-commission de procéder à son analyse – n'aurait pas perturbé de manière dramatique le calendrier de ses investigations;
- l'argument voulant que les «comptes» 2016 ne soient pas consultables parce qu'ils ont été remis à une fiduciaire pour analyse peine à convaincre : d'après Mme Sylvie Podio, il ne s'agit que de quelques feuilles volantes et il aurait donc été possible de les photocopier sans problème;
- au surplus, les «comptes» 2016 étant, selon Mme Sylvie Podio, une sorte de carnet du lait, une fiduciaire sérieuse ne va pas mettre des mois pour les analyser; si donc faire des photocopies était impossible, alors la sous-commission aurait dû pouvoir disposer des originaux en retour dans un délai compatible avec le calendrier de la Commission de gestion;

¹³ François Mitterrand et Jacques Chirac, notamment, étaient friands de la formule, volontiers attribuée à Henri Queuille.

- enfin, la Municipalité indique ne pas vouloir montrer les comptes à la sous-commission parce qu'elle n'en a pas pris connaissance et qu'elle ne s'est pas prononcée sur leur contenu; ce qui est piquant, c'est que la Municipalité, depuis le moment où elle a découvert le problème (fin 2016), n'a rien fait, et que c'est au moment où la sous-commission demande à consulter les «comptes» que la Municipalité veut alors en prendre connaissance, empêchant ainsi la sous-commission de faire son travail; on frise l'absurde : si la sous-commission n'avait pas demandé à consulter les «comptes», la Municipalité ne les aurait pas fait analyser par une fiduciaire et ils auraient été disponibles, mais parce que la sous-commission a demandé à les consulter, la Municipalité les a fait analyser et ils ne sont plus disponibles ...

A la recherche du temps perdu

Le calendrier donné ci-dessus est une manière d'éloge du temps perdu, qui inspire quelques réflexions.

Il aurait été dans l'ordre naturel des choses que Mme Sylvie Podio présente la situation à la sous-commission le 31 janvier 2017, lors de la première entrevue, puisque la *Commission consultative Suisses-Etrangers* a été évoquée à cette occasion et que le problème, à cette date, était clairement identifié par la Municipalité. Si tel avait été le cas, la sous-commission aurait pu faire son travail sereinement et correctement, sans remous ni agitation.

Mais à partir de la première rencontre de la sous-commission de gestion JSSL-CSL avec Mme Sylvie Podio :

- il a d'abord fallu cinquante-neuf jours – pratiquement deux mois – pour que, chance et rumeurs aidant, le problème ne puisse plus être éludé;
- il a fallu nonante-six jours – plus de trois mois – de silences, de démarches fastidieuses et de longues attentes pour que soit reconnu le principe, pourtant élémentaire, du droit de regard de la sous-commission, dans un délai compatible avec son mandat, sur les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*;
- il faudra plus de quatre mois pour que la sous-commission puisse effectivement consulter ces comptes (consultation prévue dans la semaine du 12 au 16 juin 2017).

Dès lors, tout s'est fait – et se fait encore – dans la précipitation, ce qui est dommageable à toutes les parties mais d'abord à la Commission de gestion.

En raison de ces quatre mois perdus dans cette sorte de course contre la montre à la règle inversée (gagne celui qui va le plus lentement), la consultation de ces «comptes» 2016 et le rapport de la sous-commission sur ses constats se feront dans des conditions acrobatiques (consultation hors délai normal; rapport complémentaire oral de la sous-commission en séance du Conseil communal). La sous-commission, et par ricochet la Commission de gestion, sont pénalisées et désorganisées par les pertes de temps dont elles ne sont pas responsables.

A la recherche du trésor perdu

A partir du moment où le sujet a été abordé par le président de la sous-commission et qu'il n'a plus pu être passé sous silence, la sous-commission a eu l'impression, hormis la proposition initiale de Mme Sylvie Podio de montrer les «comptes» sur le champ, d'être catapultée contre son gré dans une sorte de chasse au trésor et d'être menée en bateau dans une manière de jeu du chat et de la souris :

- à chaque demande, à chaque rappel, la sous-commission essuie un nouveau refus, avec des motifs qui évoluent de fois en fois;
- la Municipalité ayant été mise au courant à fin 2016 et n'ayant entrepris aucune démarche ni en janvier, ni en février, ni en mars, mais le 10 avril 2017, la soudaine précipitation à vouloir faire analyser les «comptes» par une fiduciaire, juste au moment où la sous-commission souhaite les consulter, laisse songeur;
- la Municipalité ayant décidé dans sa séance du 10 avril 2017 de faire analyser les «comptes» de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* alors que la demande de la sous-commission de pouvoir les consulter a été formulée le 31 mars 2017 et renouvelée le 4 avril 2017, le motif «les comptes ne peuvent pas être mis en consultation parce qu'ils sont chez un expert comptable» donne également à réfléchir;

- la Municipalité oublie de photocopier les «comptes» avant de les remettre à la fiduciaire; outre que conserver une photocopie semble être une précaution minimale, cela aurait permis à la sous-commission d'y avoir accès en parallèle à la fiduciaire;
- lorsque la demande de conciliation est déposée, le Syndic commence par signaler à la Préfète que la Municipalité «n'a pris aucune décision relative aux demandes» formulées par la sous-commission, avant de lui écrire dix jours plus tard pour *confirmer* sa décision («maintenir sa position»).

Ces tergiversations, la multiplication des motifs pour justifier le refus, les contradictions, les pertes de temps délibérées, la rétention d'information amènent la sous-commission, bien malgré elle et non sans un certain désarroi, à se demander si la Municipalité, malgré sa «bienveillante collaboration»¹⁴ affirmée, n'aurait pas des envies de reporter les réponses aux questions au-delà du calendrier d'investigation de la Commission de gestion 2016, et par là de ne pas donner à cette commission des informations qui relèvent clairement de la gestion 2016 et auxquelles elle a droit.

A la recherche de la transparence perdue

Si le président de la sous-commission n'avait pas mis le doigt sur le problème lors de la dernière entrevue avec Mme Sylvie Podio, aucune information n'aurait été donnée à la sous-commission, qui dès lors aurait probablement, dans son rapport, évoqué la *Commission consultative Suisses-Etrangers* avec la mention «rien à signaler» ... ce qui aurait été une tromperie pour le lecteur et pour le Conseil communal auquel rapporte la Commission de gestion. Cette manière de passer sous silence des faits connus et avérés interpelle :

- est-il normal qu'un tel sujet, qui pose manifestement problème, qui s'inscrit à l'évidence dans le cadre des compétences de la Commission de gestion, soit délibérément passé sous silence ?
- est-il dans l'esprit de la Loi sur les Communes, article 40c, alinéa 1¹⁵, que la Municipalité puisse cacher certaines données, manifestement du domaine de compétence et d'investigation de la Commission de gestion, et de donner l'impression de pratiquer une manière de «mensonge par omission» ?
- si la Municipalité met tant d'énergie à ne pas évoquer un problème ou ne pas montrer certains documents, n'encourage-t-elle pas ses interlocuteurs à penser qu'elle a «des choses à cacher» et ne provoque-t-elle pas chez ces interlocuteurs un supplément de curiosité qu'elle aurait ensuite tendance à leur reprocher ?
- en filigrane se pose la question de la méthode de travail : une sous-commission peut-elle compter sur la Municipalité pour lui présenter en transparence les problèmes identifiés, ou est-ce à la sous-commission d'enquêter pour découvrir par elle-même ces problèmes ?
- en barrant l'accès de la sous-commission à des informations qui sont au centre de ses préoccupations et qui lui sont nécessaires pour se forger une opinion, la Municipalité ne l'empêche-t-elle pas tout simplement de remplir son mandat ?

Plus globalement, cela pose les questions des relations de confiance entre Municipalité et Commission de gestion (et, par extension, entre Municipalité et Conseil communal), de la transparence des informations, et de la méthode de travail que doit adopter la Commission de gestion.

3. LE RAPPORT SUR L'EXERCICE D'EVACUATION DU CVE LA GRACIEUSE DU 13 JUILLET 2016

Bis repetita placent

Depuis plusieurs années, la Commission de gestion tente d'alermer la Municipalité sur la dangerosité du CVE La Gracieuse et sur la nécessité d'organiser des exercices d'évacuation. C'est un souci prioritaire de la Commission de gestion¹⁶, auquel la Municipalité a répondu assez mollement.

¹⁴ Lettre de la Municipalité à la Préfète, datée du 25 avril 2017, page 2.

¹⁵ «Tout membre du conseil général ou communal peut avoir accès à l'information nécessaire à l'exercice de son mandat.»

¹⁶ Pour ne remonter qu'aux quatre dernières années : [suite page suivante]

En 2016, pour la première fois depuis que le CVE La Gracieuse existe, un tel exercice a été mis sur pied et la sous-commission de gestion salue ce progrès.

Dès lors place au rêve : la sous-commission de gestion est informée sur le déroulement de l'exercice et sur les enseignements qu'on peut en tirer, elle peut consulter le rapport établi par l'entreprise spécialisée qui a été mandatée pour superviser l'exercice, on lui demande de rester discrète sur les conclusions de ce rapport en lui donnant les vraies raisons de cette discrétion sans tourner autour du pot ... et le chapitre est clos, dans la sobriété et avec élégance.

Mais là encore c'est vraiment trop simple !

On reprend la même recette

La complication et les manœuvres étant analogues à celles de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* qu'on a vues ci-dessus dans le détail, on nous permettra de prendre ici quelques raccourcis :

- Mercredi 15 mars 2017, visite du CVE La Gracieuse : J
L'exercice d'évacuation du CVE La Gracieuse, organisé le 13 juillet 2016, est évoqué. On nous dit qu'il n'y a rien de particulier à signaler, que tout s'est bien passé, qu'il y aura désormais un exercice chaque année. L'entreprise de référence (spécialisée dans la sécurité) est mentionnée. Du coup on devine qu'il y a un rapport sur cet exercice et on demande à pouvoir en prendre connaissance. La réponse est ... qu'il sera répondu ultérieurement. C'est le début d'un nouveau jeu du chat et de la souris.
- Mardi 4 avril 2017 : J + 20
Par courrier électronique à Mme Sylvie Podio, le président de la sous-commission rappelle la demande en attente de pouvoir consulter le rapport sur l'exercice d'évacuation 2016 du CVE La Gracieuse.
- Jeudi 6 avril 2017 : J + 22
Par courrier électronique, Mme Mama Anne Sarr informe que le rapport d'évacuation du CVE La Gracieuse n'est pas transmissible, «après consultation du Service des ressources humaines».¹⁷
- Vendredi 7 avril 2017 : J + 23
Par courrier électronique à Mme Mama Anne Sarr, le président de la sous-commission accuse réception et confirme qu'il a bien pris note «que le rapport d'évacuation du CVE La Gracieuse est classé secret-défense».
- Vendredi 7 avril 2017 : J + 23
Par courrier électronique, Mme Mama Anne Sarr précise que le rapport d'évacuation de la Gracieuse n'est pas secret, mais que la Municipalité n'est pas encore informée du résultat (ni des résultats des mesures de sécurité dans les autres services) et qu'elle doit valider ce résultat avant de le communiquer à la Commission de gestion.¹⁸

Rapport de la sous-commission de gestion Jeunesse, sécurité sociale et logement 2012 (page 4) : *En revanche, la sous-commission s'est étonnée qu'il n'y ait pas de procédure de sécurité mise en place. Aucune procédure en cas d'incendie, seules des affiches indiquant les sorties de secours ont été placées depuis la visite de la Commission de gestion 2011.*

Vœu No 20 : *Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de la Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure.*

Rapport de la sous-commission de gestion Jeunesse, sécurité sociale et logement 2013 (page 9) : *Et un autre point doit impérativement être exercé : l'évacuation des locaux en cas d'alarme (voir ci-dessous, vœu n° 20 - 2012).*

Rapport de la sous-commission de gestion Jeunesse, sécurité sociale et logement 2014 (page 9) : *L'évacuation des locaux en cas d'alarme doit encore être organisée et exercée, ce qui justifie le maintien du Vœu no 20 - 2012.*

Rapport de la sous-commission de gestion Jeunesse, sécurité sociale et logement 2015 (page 9) : *L'évacuation des locaux en cas d'alarme reste pour le CVE La Gracieuse un autre problème lancinant, compte tenu de la géographie des lieux et, une fois de plus, des effectifs pléthoriques. Année après année, la commission de gestion tire la sonnette d'alarme pour attirer l'attention sur une des situations les plus dangereuses de la ville de Morges, sans le moindre écho. Aucun exercice d'évacuation n'a jamais été entrepris : les nombreux changements de personnel semblent justifier en partie ce peu d'empressement. Dans son rapport de gestion, la Municipalité annonce que «le concept et les exercices d'évacuation pour le site de La Gracieuse sont planifiés en 2016». La sous-commission espère que ce sera cette fois davantage qu'une parole en l'air. Le Vœu no 20 - 2012 doit impérativement être maintenu, avec une mention «prioritaire».*

¹⁷ «Gracieuse :

»Après consultation du Service des ressources humaines, le rapport d'évacuation n'est pas transmissible. Je vous joins la procédure à toute fin utile.»

¹⁸ «Le rapport d'évacuation de la Gracieuse n'est pas classé "secret défense". A ce stade, la Municipalité n'a pas été informée des résultats des mesures de sécurité, propres à chaque service. [suite page suivante]

- Samedi 8 avril 2017 : **J + 24**
Par courrier électronique à Mme Mama Anne Sarr, le président de la sous-commission accuse réception et demande si la sous-commission pourra prendre connaissance du rapport d'évacuation du CVE La Gracieuse une fois que la Municipalité aura été informée.
- Jeudi 13 avril 2017 : **J + 29**
Sans réponse, le président de la sous-commission redemande à Mme Sylvie Podio si la Municipalité a donné son accord pour que la sous-commission puisse disposer du rapport sur l'exercice d'évacuation du CVE La Gracieuse.
- Jeudi 13 avril 2017 : **J + 29**
Par courrier électronique, Mme Mama Anne Sarr précise que le rapport sur l'exercice d'évacuation du CVE La Gracieuse fait partie d'un projet global, relevant des ressources humaines et concernant plusieurs services, qui sera mis à disposition de la Commission de gestion lorsqu'il sera finalisé, après validation par la Municipalité.¹⁹
- Vendredi 14 avril 2017 : **J + 30**
Par courrier électronique adressé à Mme Mama Anne Sarr, le président de la sous-commission rappelle que la commission de gestion a un calendrier serré et que toutes les sous-commissions doivent rendre leur rapport pour le 1^{er} mai 2017, demande à quelle date la Municipalité communiquera le rapport d'évacuation 2016 du CVE La Gracieuse à la sous-commission et se permet d'observer que si cette communication est prévue au-delà de la fin du mois d'avril, la Commission de gestion 2016 ne pourra plus se saisir de cet objet en raison des délais, et qu'il y a fort à parier que la Commission de gestion 2017 n'aura pas le loisir de s'intéresser à cet événement puisqu'on lui rétorquera qu'il concerne l'année 2016 et non 2017.
- Vendredi 14 avril 2017 : **J + 30**
Ayant reçu une réponse automatique l'informant que Mme Mama Anne Sarr est en vacances et de retour au bureau le 24 avril 2017, le président de la sous-commission adresse la même demande, par courrier électronique, à Mme Sylvie Podio.
- Vendredi 14 avril 2017 : **J + 30**
Par courrier électronique, Mme Sylvie Podio informe que le rapport d'évacuation 2016 du CVE La Gracieuse ne sera pas mis à disposition de la Commission de gestion 2016.²⁰
- Du samedi 15 avril 2017 au mardi 18 avril 2017 : **J + 30 à J + 34**
Même scénario que pour les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.
- Vendredi 28 avril 2017 : **J + 44**
Par lettre adressée à la Préfète, avec copie au président de la sous-commission de gestion JSSL-CSL, datée du 25 avril 2017, postée le 27 avril 2017 et reçue le 28 avril 2017, la Municipalité confirme sa décision de ne pas fournir le rapport de l'exercice d'évacuation 2016 du CVE La Gracieuse, au motif que la demande «entre en conflit avec le processus interne de décision et de validation de la Municipalité», mais s'engage à le fournir «une fois le travail terminé» «à la commission de gestion et aux différentes sous-commissions».²¹

»Dès lors, étant donné qu'ils n'ont pas été validés par la Municipalité, il ne nous semble pas judicieux de les transmettre à la Commission de gestion. D'avance, je vous remercie de votre compréhension.»

¹⁹ «Concernant le rapport sur l'exercice d'évacuation, étant donné que c'est un projet lié à la sécurité sur le lieu de travail global, relevant des RH et qui concerne plusieurs services. Lorsque le projet sera finalisé, après validation de la Municipalité, les documents seront à disposition de la COGES»

²⁰ «Pour préciser les propos de Mme Anne Sarr et répondre aux questions de calendrier, aucun des documents demandés ne sera à disposition de la commission de gestion 2016. Effectivement dans les deux cas le processus ne sera pas terminé d'ici là.»

²¹ «Dans les deux cas, une fois le travail terminé, la Municipalité s'engage à fournir les différents rapports à la commission de gestion et aux différentes sous-commissions. Il en sera de même pour le compte de la commission et ses pièces justificatives. Ces engagements ont d'ailleurs été communiqués à M. Burnand par échanges de courriels des 13 et 14 avril 2017 et constituent la démonstration de notre bienveillante collaboration. Toutefois, pour l'heure, ces documents doivent être considérés comme internes et notre Autorité n'en a pris connaissance ni dans leur globalité, ni ne s'est prononcée sur leurs contenus.
»Les deux demandes formulées par M. le Conseiller communal impactent l'exercice en cours, raisons qui motivent la Municipalité à maintenir sa position de ne pas fournir les documents demandés par M. le Conseiller communal Pierre Marc Burnand.»

- Lundi 1^{er} mai 2017 : **J + 47**
Même échange de courriers électroniques que pour les «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*.
- Mercredi 10 mai 2017 : **J + 56**
Au cours de la séance de conciliation, un constat en particulier n'est pas contesté :
 - le droit de la commission de gestion de pouvoir, dans son calendrier d'intervention, consulter le rapport sur l'exercice d'évacuation du CVE La Gracieuse, étant précisé que la Municipalité peut imposer une clause de confidentialité;
 Et il est convenu d'un commun accord :
 - «Les deux parties conviennent d'une rencontre durant laquelle Mme Podio montrera ce premier rapport à la sous-commission de gestion. Il est précisé que les informations de ce rapport sont des informations confidentielles en vertu de la décision municipale et ne doivent pas être divulguées.»²²
- Lundi 15 mai 2017, 18 h 00, **J + 61**
salle des commissions de l'Hôtel de Ville, rencontre avec Mme Sylvie Podio :
La sous-commission JSSL-CSL peut consulter le rapport de la société mandatée sur l'exercice d'évacuation du CVE La Gracieuse du 13 juillet 2016.
En application de la décision municipale, la sous-commission n'en fera ni résumé ni commentaire.

Constats

La dangerosité du CVE La Gracieuse étant un des soucis constants et majeurs de la Commission de gestion depuis plusieurs années, la nécessité de mettre sur pied des exercices d'évacuation étant rappelée dans chaque rapport de la Commission de gestion depuis 2012, il semblait naturel à la sous-commission qu'elle soit renseignée de manière complète sur les résultats de cet unique exercice depuis la création du CVE La Gracieuse, donc qu'elle puisse en particulier consulter le rapport existant sur cet exercice d'évacuation, de manière à disposer des informations exhaustives, neutres, non passées au filtre de la censure municipale, lui permettant de se faire une opinion par elle-même, ce qui est l'essence même de sa mission.

A partir du jour où la demande a été formulée, il aura donc fallu cinquante-six jours de palabres, de demandes réitérées, de vaines négociations, puis en désespoir de cause une séance de conciliation devant la Préfète, pour que soit reconnu le droit de la Commission de gestion à consulter le rapport de l'exercice d'évacuation 2016 du CVE La Gracieuse, et soixante et un jours (deux mois) pour que la sous-commission puisse en prendre formellement connaissance. C'est beaucoup d'énergie et de temps perdu pour une demande d'une banalité pharaonique.

Les arguments et les contre-arguments développés pour ou contre la remise de ce rapport, étant à la marge de la clause de confidentialité décrétée par la Municipalité, ne sont pas repris ici. En revanche, la Commission de gestion 2017 sera particulièrement attentive à pouvoir consulter, non seulement le rapport de l'exercice d'évacuation du 19 avril 2017, mais également celui du 13 juillet 2016, selon l'engagement de la Municipalité²³.

Les constats qu'on peut tirer de ce chapitre sont, peu ou prou, identiques à ceux qui ont été développés à propos des «comptes» 2016 de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* et il est donc inutile de les répéter ici.

4. PERSONNEL

Tableaux statistiques

Toutes ces dernières années, la sous-commission de gestion a dû élaborer elle-même un certain nombre de tableaux statistiques, les renseignements n'étant pas fournis spontanément par le Dicastère :

²² Message de la Préfète du 12 mai 2017, transmis par mail, à l'attention de la Municipalité de Morges et de la commission de gestion, page 2.

²³ Lettre datée du 25 avril 2017 de la Municipalité à la Préfète, page 2 : «[...] une fois le travail terminé, la Municipalité s'engage à fournir les différents rapports à la commission de gestion et aux différentes sous-commissions.»

- Taux de renouvellement des collaborateurs;
- Effectifs;
- Absences.

Ces tableaux sont insérés dans le rapport de gestion 2016. C'est un progrès que la sous-commission salue. Elle espère évidemment que ce sera systématiquement le cas à l'avenir.

Dans les tableaux d'effectifs, les remplaçants (qui font une forme de «travail sur appel») sont désormais intégrés.

Effectifs

On peut regretter que le tableau des effectifs se limite à l'année en cours et ne montre plus l'évolution en comparaison des années précédentes (les postes des apprentis, stagiaires et remplaçants ne figurent pas dans le tableau ci-dessous) :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs	78	82	79	81	95	104
EPT	45.45	47.89	49.11	51.36	58.27	61.34

Absences

Deux tableaux des absences sont fournis : maladies et accidents.

Ces tableaux présentent toutefois un gros problème : les chiffres indiqués pas la Municipalité sont à peu près inutilisables en raison du mode de calcul calqué sur celui des assureurs, fondé sur les «jours calendaires», avec les caractéristiques – ou plutôt les anomalies – suivantes : un collaborateur absent le jeudi est réputé être absent un jour; un collaborateur absent le vendredi est réputé être absent trois jours (on compte le samedi et le dimanche); un collaborateur absent le lundi est réputé être absent un jour (on ne compte pas le samedi et le dimanche); ainsi un collaborateur absent mardi-mercredi-jeudi et un autre absent vendredi sont tous deux réputés avoir manqué trois jours; un collaborateur absent toute l'année (il existe un cas en 2016) est réputé être absent 366 jours (année bissextile oblige) alors qu'il a manqué effectivement (en enlevant les samedis, dimanches, jours fériés et vacances) entre 230 et 235 jours de travail; pire, un collaborateur engagé à 20 % qui manquerait toute l'année serait aussi réputé être absent 366 jours alors qu'il aurait manqué entre 45 et 47 jours de travail effectif ...

Dès lors, les statistiques fournies présentent un haut degré de fantaisie qui empêchent tout suivi, toute comparaison et toute conclusion un peu crédible. Malgré l'impossibilité de fournir des chiffres réalistes affirmée tant par le Municipale que par la Cheffe du Service du personnel, la sous-commission est convaincue qu'une solution doit être trouvée, ce qui l'amène à proposer le vœu suivant.

Vœu n° JSSL - 1 : Que la Municipalité, dans ses statistiques d'absences des collaborateurs, fournisse des chiffres utilisables et représentatifs, autrement dit les nombres de jours effectivement manqués.

Ces tableaux ont été abondamment commentés lors des divers entretiens et on peut retenir les informations et réflexions suivantes (liste non exhaustive) :

- il faut admettre que les professions en contact avec la petite enfance sont particulières : bruit, agitation, usure, travail constant à fournir souvent dans l'urgence, planification impossible, ergonomie de bout de chandelle, exposition privilégiée aux microbes, aspects psychiques et psychologiques sont autant de facteurs qui expliquent, au moins en partie, le grand nombre de changements et de rotations au sein du personnel;
- il y a forcément davantage d'absentéisme dans une profession au contact des enfants que dans une profession où l'on peut s'isoler pour travailler (une secrétaire qui a la grippe peut venir au travail, une éducatrice qui a la grippe ne peut pas);
- la proximité avec les enfants implique davantage de rigueur (notamment par rapport aux maladies, même bénignes), mais il y a des limites (impossible, par exemple, d'imposer masques et gants à tout le monde comme dans un hôpital);

- la contamination avec les enfants est plus facile qu'entre adultes (pour un enfant normal et en bonne santé, «les six premiers mois de crèche sont six mois de maladies»);
- sur la durée, le personnel acquiert une certaine immunité; en revanche le métier sollicite l'organisme, en particulier le dos (d'où risques accrus de lésions au dos, d'arthrose, etc.); les mesures à prendre sont différentes selon les âges;
- en 2016, on dénombre cinq absences de longue durée (quatre entre 131 et 172 jours, une de 366 jours), sans compter trois absences maladie en lien avec une maternité (entre 116 et 138 jours); ces nombres ne sont pas hors normes;
- statistiquement, 40 % des absences sont dues à des maladies psychiques;
- la CCT prévoit, pour tout employé ayant plus d'une année de service, absent pour cause de maladie attestée par un certificat médical, le versement de son salaire à 100 % pendant les douze premiers mois, puis l'équivalent de 90 % de son salaire (prestations d'invalidité temporaire prévues par le Règlement de la CIP - Caisse intercommunale de pensions - et, en complément, indemnités journalières de l'assureur avec qui la Commune a conclu une assurance perte de gain); l'employé qui a moins d'une année de service a droit à son salaire à 100 % pendant 60 jours au maximum, puis l'équivalent de 90 % de son salaire;
- le Service du personnel est actuellement à la recherche d'un médecin du travail (médecin généraliste avec formation complémentaire sur la problématique des contraintes sur les places de travail), qui pourrait aider en particulier au moment de négocier les conditions de reprise du travail et œuvrer de concert avec l'AI, les RH et les assurances;
- les entretiens de retour sont toujours délicats et nécessitent une formation spécifique des responsables, notamment une sensibilisation au burnout (analyse sur soi, facilitant ensuite l'analyse sur les autres);
- la «détection précoce AI» a pour objectif d'entreprendre tout ce qu'il est possible pour maintenir une personne en emploi, suffisamment tôt pour intervenir avant le couperet de la rente AI; la démarche vise à favoriser des mesures facilitant le maintien sur la place de travail (par exemple les bureaux assis-debout), ainsi qu'un encouragement à une ouverture vers une autre formation.

Le problème de l'absentéisme, récurrent dans les métiers de la petite enfance, a régulièrement été soulevé par la sous-commission de gestion. Le Service *Cohésion sociale et logement* et le Service du personnel semblent désormais conscients du problème et réfléchissent aux «mesures préventives adéquates et ciblées» à mettre en place. Dans l'attente que ces mesures soient mises en place et évaluées, le **Vœu n° 12 - 2013**, confirmé l'an dernier (Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité), conserve son actualité et doit être maintenu (voir point 7, suivi des vœux en suspens).

Service dentaire scolaire

Le problème du Service dentaire scolaire, avec ses anomalies dans les salaires, ses taux d'occupation calculés de manière fantaisiste, ses coûts de fonctionnement exorbitants, a occupé beaucoup de monde et fait couler beaucoup d'encre pendant plusieurs années. Il est désormais résolu avec le transfert enfin effectif à l'ASIME du personnel du Service dentaire scolaire, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2016.

C'est un gros poids en moins pour le Dicastère *Cohésion sociale et logement* et pour les finances communales ... et un gros poids en plus pour l'ASIME, dont Morges assure en gros la moitié des frais de fonctionnement.

5. RENCONTRES ET VISITES

Rencontre avec la cheffe du Service du personnel

La sous-commission a rencontré Mme Laure HAUSWIRTH le 17 février 2017, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR et de M. Pierre GFELLER.

Au cours de cet entretien ont été évoqués les différents tableaux du rapport de gestion du Dicastère *Cohésion sociale et logement* concernant le personnel (voir ci-dessus, point 4). Un certain nombre de réflexions ont été échangées à propos des absences et de l'absentéisme : elles ont également été insérées dans ce point 4.

On en a profité pour faire le point sur les divers consultants mandatés dans le cadre du Dicastère :

- un auditeur externe a analysé le fonctionnement du Service, ce qui a permis la clarification de la structure organisationnelle du Service et de sa conduite;
- un consultant (de l'Institut universitaire romand de santé au travail) a analysé les conditions de travail des femmes enceintes au CVE La Gracieuse, dans le cadre de l'application de l'Ordonnance pour la protection de la maternité au travail (dite OProMa); par malice, on peut signaler que l'Ordonnance prévoit que la température à l'intérieur des bâtiments doit être comprise entre -5°C et $+28^{\circ}\text{C}$, ce qui interdit aux femmes enceintes de travailler l'été au CVE La Gracieuse;
- un consultant externe a apporté un accompagnement pédagogique aux collaborateurs du CVE La Gracieuse;
- une analyse de l'absentéisme sur l'ensemble du Service est en cours;
- dans le cadre du programme Primokiz (programme soutenu par la fondation Jacobs pour encourager la mise en réseau de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance), un rapport (entièrement payé par la fondation Jacobs) a été rédigé et remis aux membres de la Municipalité; ce rapport «bien fait mais particulièrement indigeste» (contenant essentiellement des statistiques et des considérations légales et juridiques) dresse des constats intéressants mais ne formule aucune proposition; il n'y a pas de suites concrètes envisagées à ce stade;
- une analyse Beelong a été menée au chalet Sylvana et au CVE La Gracieuse : l'indicateur Beelong évalue l'impact de la nourriture selon cinq groupes de critères (schématiquement : manger local, manger de saison, manger biologique et labellisé, manger frais [degré de transformation], manger écologique et durable [sans émissions de CO₂]); l'analyse a donné de bons résultats et va déboucher sur un préavis qui est en préparation.

Le coût de ces diverses interventions est impossible à chiffrer.

Une parenthèse sur l'égalité salariale entre femmes et hommes a permis de vérifier que, «une fois dans le système, aucune inégalité n'est possible». Il y a «un petit risque à l'entrée, au moment où on positionne la personne en fonction de son parcours; plus le (la) candidat(e) est expérimenté(e), plus la marge de manœuvre est grande». Grâce à la CCT, la Municipalité et le Service du personnel disposent de tous les outils pour verouiller cette marge de manœuvre.

Rencontre avec le préposé au logement

La sous-commission a rencontré M. Pierre GFELLER le 17 février 2017, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR.

M. Pierre GFELLER, adjoint administratif, est officiellement, depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouveau préposé au logement, en charge de l'Office communal du logement.

Globalement, il n'y a pas de révolution à signaler depuis l'an dernier.

L'entretien a porté notamment sur :

- l'aide individuelle au logement (AIL) : la situation est stable; c'est un indicateur utile;
- les révisions périodiques des logements :
 - sur 191 appartements contrôlés, 92 locataires ne remplissent pas (ou plus) les conditions, ce qui est énorme (48.2 %); en 2015, ils étaient 41 sur 123 (33,3 %);
 - ce nombre important de cas non conformes s'explique en partie par l'introduction, au 1^{er} janvier 2016, d'un nouveau barème unique fixé par le Canton (ce barème est provisoire et sera évalué à fin 2017);
 - pour les logements qui dépendent de la Loi du 22 novembre 1965, les baux ont été résiliés et les loyers augmentés;
 - en revanche, il n'est pas possible d'intervenir pour les logements qui dépendent de la Loi sur le logement du 9 septembre 1975;

- les demandes en suspens pour les appartements subventionnés :
 - 692 personnes sont inscrites sur la liste d'attente pour des logements subventionnés;
 - ce nombre est à prendre avec des pincettes : certaines de ces personnes ne remplissent pas (ou plus) les conditions; d'autres sont inscrites trois fois ...
- la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR) :
 - la nécessité de maintenir des loyers modérés est impérative;
 - les loyers répondant aux besoins prépondérants de la population sont estimés à CHF 256.00/m²;
 - les rénovations sont considérées comme de nouvelles constructions; un effort est porté sur la qualité énergétique;
 - l'aide à la construction peut s'exercer via un droit de superficie, ou la prolongation d'un droit de superficie, ou un montant (auquel s'ajoutent la part cantonale et les fonds propres);
 - les loyers des logements des sociétés coopératives sont en moyenne 25 % en dessous du marché;
 - il y a risque de créer des ghettos en maintenant trop longtemps les mêmes personnes au même endroit;
- le Règlement d'occupation des logements subventionnés et conventionnés :
 - ce règlement a fait l'objet d'un vœu l'an dernier (**Vœu n° 13 - 2015** : Que la Municipalité active les démarches en vue de l'établissement et de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des appartements conventionnés, subventionnés, à loyers modérés, protégés ou d'utilité publique, de manière à se donner les moyens de lutter efficacement contre les abus);
 - ce règlement est toujours en préparation; il fera prochainement l'objet d'un préavis de la Municipalité.

Rencontre avec la Directrice du CVE La Gracieuse et visite du bâtiment

La sous-commission a rencontré la nouvelle Directrice du CVE La Gracieuse²⁴ le 15 mars 2017, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR.

La Directrice, au bénéfice d'une formation d'éducatrice de la petite enfance acquise en France, a pris sa fonction de directrice du CVE La Gracieuse le 1^{er} juillet 2016, après plus de vingt années de direction d'une crèche familiale à Genève où elle formait des «accueillantes familiales de jour» (mamans de jour).

Après six mois de direction, elle est «hyper heureuse», avec une belle équipe, de bons collaborateurs, très réceptifs. Elle trouve les locaux intéressants, beaux, avec leur structure combinant l'ancien et le moderne, permettant aux enfants comme aux adultes de s'y sentir à l'aise, tout en concédant que «l'histoire de la Gracieuse a impacté sur le climat de la maison». Enfin elle trouve que le CVE La Gracieuse est de bonne dimension, le travail au quotidien dans une grande structure permettant davantage de diversité.

L'entretien a porté sur toute une série de points dont seuls quelques-uns sont repris dans le compte rendu succinct qui suit.

Nourriture

Depuis 2016, tous les repas, inclus pour les bébés, sont fournis par Silo (prestataire de service); les intendants préparent les desserts, les déjeuners et les quatre heures; cette solution mixte fonctionne bien et donne entière satisfaction.

Personnel en place

C'est une grande équipe, qui travaille par «projets» (par exemple : l'accueil des parents, la pharmacie, la diététique ...).

Les assistants socio-éducatifs (ASE) ont suivi indifféremment une formation gymnasiale (formation polyvalente, souvent une base pour poursuivre les études ou bifurquer) ou une formation duale (plus pratique).

Bâtiment

L'architecture ne pose pas de problèmes. Chaque pièce a sa spécificité, toutes les salles sont occupées, ce qui permet aux cent quarante occupants de «bien vivre», de se sentir à l'aise, «les enfants aussi, les familles aussi».

²⁴ Voir note 2, page 2.

Bilan des travaux effectués

Des travaux ont été effectués (voir rapport de gestion du Dicastère *Sports, bâtiments et environnement*, page 9) à la suite des demandes de l'OAJE (et non du SPJ comme indiqué dans le rapport de gestion) et peut être aussi en raison des observations de la Commission de gestion : protection solaire sur les coupoles de toiture, pose de stores supplémentaires, amélioration de l'éclairage intérieur. Ces travaux constituent un progrès mais il s'agit de mesures transitoires. Comme il n'y a pas eu de canicule en 2016, il est difficile d'évaluer concrètement l'amélioration apportée.

Exercices d'évacuation du bâtiment

Un exercice d'évacuation a été organisé le 13 juillet 2016 avec une entreprise de référence (entreprise de sécurité). Le prochain exercice est programmé pour le 19 avril 2017. Il y aura un exercice chaque année. En raison de la clause de confidentialité imposée par la Municipalité sur ce sujet (voir point 3), il n'y aura pas d'autre commentaire.

Ceci étant, ce problème, soulevé d'année en année par la Commission de gestion, reste un souci majeur. Le **Vœu n° 20 - 2012** (Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de la Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure), attribué au Dicastère *Sports, bâtiments et environnement*, doit impérativement être maintenu, avec une mention toujours «prioritaire».

Absentéisme

Voir point 4.

Objectif de finalisation d'un projet pédagogique en collaboration avec les parents

Ce projet a été évoqué dans Reflets n° 25. Il est fondé sur un principe de base a priori évident : les parents sont partenaires. En découlent toute une série de mesures ou de démarches, en vrac : un entretien personnalisé une fois par an; les premiers jours qu'un enfant passe au CVE, son accueil est personnalisé et n'est pas le même que pour les autres enfants; à la Fête de Noël, ce sont les parents qui font le spectacle (clown, lecture d'un texte, musique, etc.); création d'une «salle bibliothèque» (inauguration à Pâques 2017); etc.

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, les parents sont demandeurs. La participation des parents a aussi pour eux un rôle de déculpabilisation («en participant, on reste acteur dans la crèche») : ça les rassure sur leur responsabilité de pouvoir participer, d'être associés, d'avoir le sentiment de n'être pas complètement déconnectés ... Pour l'enfant aussi, il est important que ses parents s'investissent dans son second lieu de vie.

La notion de partage est importante. En revanche les gâteaux d'anniversaire sont définitivement bannis du CVE (règle d'hygiène évidente) : le principe est entré dans les mœurs et ne pose plus problème.

Plus globalement : la relation parents-éducateurs est une préparation à la vie scolaire et à la relation parents-enseignants.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation moyen annuel est de 82 % au CVE La Gracieuse, ce qui peut paraître peu par rapport au CVE Beausobre (87.7 %), mais il y a quelques explications : des «bouts de créneaux» difficiles à remplir; il y a beaucoup de bébés et tous n'arrivent (heureusement) pas en même temps à la rentrée d'août; l'ouverture d'une crèche à Silo a peut-être créé un appel du côté d'Echichens, d'où un effet négatif sur la statistique.

Visite du bâtiment

La visite s'est faite dans un bâtiment pratiquement vide, d'une part parce qu'on était en fin d'après-midi et qu'une partie des enfants étaient déjà partis, d'autre part parce qu'il faisait un temps superbe et que les enfants encore présents étaient dehors. Difficile dans ces conditions d'appréhender ce lieu de vie ... sans vie.

La sous-commission a pu au passage constater les améliorations apportées au bâtiment (mentionnées ci-dessus).

Rencontre avec la Directrice du CVE Beausobre et visite des locaux

La sous-commission a rencontré la Directrice du CVE Beausobre²⁵ le 6 mars 2017, en compagnie de Mmes Sylvie PODIO et Mama ANNE SARR.

La Directrice, au bénéfice d'une formation d'éducatrice de la petite enfance et d'une formation complémentaire de «gestion d'équipes», a été la première Directrice du CVE Beausobre, après un long parcours professionnel dans l'éducation de la petite enfance et notamment au CVE La Gracieuse. Un peu «assommée par les tâches administratives» (la part administrative représente plus de la moitié du temps de travail), elle quitte son poste après un peu plus de deux années, préférant retrouver un poste à responsabilité pédagogique, et part en Valais où l'attendent des projets personnels.

L'entretien a porté sur toute une série de points dont seuls quelques-uns sont repris dans le compte rendu succinct qui suit.

Nouvelles responsabilités conférées à la responsable de site au moment de sa nomination comme Directrice

Tous les postes de responsables de sites ont été requalifiés en postes de directeurs/directrices. Cette requalification implique davantage de responsabilités et a été couplée avec une mise à niveau du salaire des postes en relation avec le marché actuel.

Ces nouvelles responsabilités n'ont pas fait l'objet d'une directive et n'ont pas été explicitées formellement et exhaustivement; elles ont été introduites progressivement, notamment :

- pour les achats de matériel, l'enveloppe à disposition a été augmentée;
- davantage d'indépendance a été accordée pour le recrutement du personnel : les entretiens préparatoires, la journée de stage préalable (obligatoire) et la proposition de nomination (à l'adresse de la Municipalité) sont dorénavant de la responsabilité de la Directrice (auparavant : Cheffe de service).

Outils de travail mis en place pour faciliter l'organisation

Des séances de coordination entre directrices, sous la supervision de la Cheffe de service, ont permis des échanges utiles et l'élaboration de directives et leur mise en application, notamment sur :

- les plannings de travail;
- les procédures lors de l'accueil des nouveaux enfants;
- le processus de transfert des dossiers;
- la gestion des plaintes de parents;
- la gestion des accidents et des maladies;
- la gestion des ressources humaines;
- la gestion et le contrôle des finances.

Relations entre l'EHC (Ensemble hospitalier de la Côte) et le Dicastère *Cohésion sociale et logement*

Globalement, les relations sont bonnes. Un point secondaire et un point marginal restent à régler : la conciergerie et la barrière (voir plus loin).

Bilan de la deuxième année d'exploitation du CVE Beausobre

Globalement, c'est la satisfaction générale qui domine :

- année de stabilisation (par exemple : le choix des brosses à dents et du dentifrice a été finalisé une fois pour toutes);
- le bilan pour la nourriture est très positif : tous les repas sont livrés par l'EHC (qui a une cuisine dans l'EMS) et il n'y a rien à dire sur la qualité des repas; à la demande sont livrés des repas sans gluten, sans porc, pour végétariens, prenant en compte les intolérances, mais pas les allergies;
- le bilan pour les places de jeux est très positif; la place de jeux dans le périmètre (appartenant à l'EHC) est parfaite pour les tout petits; la place de jeux publique à proximité immédiate (appartenant à la ville) est parfaite pour les plus grands; les deux places sont abondamment utilisées.

Les normes

Les normes cantonales sont très contraignantes :

- un collaborateur pour cinq bébés, un collaborateur pour sept trotteurs, un collaborateur pour dix moyens;

²⁵ Voir note 1, page 2.

- 80 % des collaborateurs doivent être formés (le solde est composé d'auxiliaires, d'apprentis, de stagiaires, de remplaçants);
- dans ce 80 % de collaborateurs formés, il en faut deux tiers de niveau HES ou ES (éducateurs de la petite enfance) et un tiers d'assistants socio-éducatifs (ASE);
- dans les modifications de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) adoptées par le Grand Conseil le 31 janvier 2017, cette proportion deux tiers / un tiers devient moitié / moitié; le règlement d'application étant en cours d'élaboration, cet assouplissement n'est pas encore en vigueur;
- en ce moment, il est plus difficile de trouver des éducateurs que des ASE;
- le contrôle du respect des normes est du ressort de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants, dépendant du Département des infrastructures et des ressources humaines);
- le manque de souplesse de l'OAJE confine parfois à l'absurde; en particulier, il est souvent impossible de rééquilibrer provisoirement les effectifs d'une structure en fonction de problèmes ponctuels;
- l'augmentation des coûts n'est pas liée au niveau de formation mais à l'absence de souplesse du système.

Réflexions sur l'absentéisme

Pour les réflexions générales, voir point 4.

Le rapport de gestion souligne (page 2) que le niveau d'absentéisme au CVE Beausobre est plus élevé que celui du CVE La Gracieuse ... Diantre ! Heureusement, on s'empresse d'expliquer que cette observation est somme toute inadéquate :

- il y a eu deux absences de longue durée au CVE Beausobre en 2016 qui faussent toutes les statistiques;
- plus le Centre est petit et plus il faut prendre les statistiques avec des pincettes.

Bilan des rencontres intergénérationnelles

Ces activités intergénérationnelles ont été mises en place progressivement; par rapport à l'an dernier (où la sous-commission avait pu assister à un bout de séance qui l'avait laissée dubitative) :

- elles sont devenues «moins timides» et plus naturelles avec les locataires des appartements protégés;
- des liens se tissent («on se dit bonjour»);
- il y a de bonnes relations avec les locataires des appartements protégés; sont organisés des goûters communs, des moments de gymnastique douce;
- un jardinet sur roulettes, qui permettra culture et arrosage en commun, est en préparation;
- les relations restent plus réservées avec les pensionnaires de l'EMS, qui ont généralement moins de liberté de mouvement, mais on dénote des petits progrès;
- les parents sont informés, lors de l'entretien initial, de la possibilité de ces activités intergénérationnelles et peuvent refuser que leur enfant y participe; aucun enfant, ni aucun adulte, n'est obligé d'y participer;
- les pensionnaires de l'EMS sont choisis parmi les volontaires.

Parcage pour les parents qui viennent déposer et reprendre leurs enfants

Ce parcage ne pose pas de problème particulier :

- quatre places (quinze minutes), une place «handicapés» et les trottoirs (ceux utilisés les soirs de spectacles) suffisent largement aux besoins;
- contrairement à Sylvana, les horaires sont beaucoup plus souples (entre 6h00 et 9h00 le matin, même fourchette en fin de journée), ce qui permet une régulation naturelle.

Conciergerie

Une étude est en cours pour le nettoyage des locaux. La conciergerie est actuellement assurée par l'EHC et il y aurait peut-être une possibilité de faire mieux à moindre coût.

La barrière

C'est un souci. Une barrière devrait clôturer la terrasse côté Lausanne pour permettre son utilisation par les enfants. L'EHC étant propriétaire, c'est lui qui est responsable de l'installer et qui aurait dû le faire dès janvier 2015. De nombreux rappels ont été envoyés, sans succès, le dernier avec menace de faire faire les travaux par une entreprise et d'envoyer la facture à l'EHC.

Questions et remarques diverses

En vrac :

- ce ne sont pas les enfants handicapés qui perturbent le plus ou qui compliquent le plus le travail des éducatrices, mais les enfants mal éduqués;
- confrontées de plus en plus souvent à ce manque d'éducation, les éducatrices doivent parfois fixer des «limites collectives» pour que l'entier du groupe ne soit pas pénalisé par l'attitude d'un seul enfant perturbateur;
- en cas d'absence imprévue d'un éducateur, un protocole rigoureux est appliqué pour assurer au minimum trois personnes à l'ouverture et trois personnes jusqu'à la fermeture;
- en cas de retard des parents venant rechercher leur enfant, un éducateur doit évidemment rester, d'où des heures complémentaires (et non supplémentaires, nuance subtile); un protocole est également applicable : recherche téléphonique des parents, à défaut appel à la police, puis au Service de protection de la jeunesse ...
- l'expérience montre que ces retards (ou ces oublis) sont assez systématiquement le signe de problèmes au sein de la famille;
- en cours de discussion ont été évoqués des parents frontaliers, ce qui peut surprendre quand on sait que des parents morgiens ne trouvent pas de place pour leur enfant; ce cas particulier est probablement lié au fait que de nombreux employés de l'EHC font appel aux services du CVE Beausobre.

Visite rapide des locaux en fin de rencontre

La visite s'est déroulée le soir dans des locaux vides ... donc difficile de se faire une idée de l'activité du Centre :

- les possibilités de sortir en cas d'incendie existent pratiquement dans chaque salle, ce qui est rassurant (même si c'est contraire à la philosophie actuelle qui vise à regrouper tout le monde avant de sortir);
- la sous-commission a pu voir (ou plutôt imaginer) la barrière qui manque sur la terrasse; cette terrasse donne sur une immense prairie dégagée (les restes de la propriété de Beausobre), elle est minuscule et déjà limitée sur sa plus grande partie par un mur : il ne reste que deux ou trois mètres à barrer effectivement pour en faire un espace totalement clos; et tant que cet endroit n'est pas totalement clos, les normes de surveillance interdisent son utilisation; la sous-commission, un peu ébahie qu'une si petite chose puisse poser autant de problèmes, ose une suggestion iconoclaste : qu'on achète trois cageots, qu'on les pose en bordure de prairie ... et qu'on n'en parle plus.

6. QUELQUES POINTS ÉVOQUÉS LORS DES ENTRETIENS

AREMS - APEMS

Solution provisoire à l'AREMS-Patinoire

Le restaurateur de la patinoire ayant cessé ses activités en pleine année scolaire, les repas sont désormais livrés par la Société Eldora, qui fournit également l'AREMS-Beausobre (les autres solutions de repli – retour à Beausobre ou restaurant de La Longeraie – auraient été beaucoup plus chères). Grâce à certains signes précurseurs, le Service a pu anticiper cet événement et la transition s'est faite sans conséquence pour les enfants et sans interruption des prestations.

La situation avant le clash était positive : nourriture satisfaisante, enfants contents, aucune plainte enregistrée. La rupture n'est pas liée à une prestation insuffisante.

Paradoxalement, la situation depuis la fermeture du restaurant est clairement plus favorable pour l'AREMS : davantage d'espace à disposition (donc plus de places et moins de bruit), suppression des problèmes avec les fournisseurs, solution idoine avec Eldora. Cette situation pourrait se prolonger au-delà de l'année scolaire 2016-2017.

A moyen terme, une solution plus durable devrait pouvoir être trouvée du côté de Prairie-Nord.

Listes d'attente

Contrairement à l'APEMS et à l'UAPE, il n'y a jamais de listes d'attente à l'AREMS : tous les enfants qui souhaitent manger peuvent manger.

On peut noter que, pour les très bas salaires, il peut être financièrement intéressant de placer son enfant en accueil plutôt que simplement à la cantine (le tarif plancher en accueil étant plus favorable que le prix du repas à la cantine).

Nombre et coût des repas

L'évolution du nombre de repas servis sur les trois sites de l'AREMS suit sa courbe ascendante :

Nombre de repas servis	2013	2014	2015	2016
Beausobre	25'284	22'215	17'692	22'426
Jardins		3'624	8'950	7'982
Patinoire		3'394	7'442	10'919
Total	25'284	29'233	34'084	41'327
Evolution par rapport à l'année précédente		+ 15.6 %	+ 16.6 %	+21.25 %

Toutes ces prestations ont un coût. Très concrètement :

Coûts AREMS	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016
Total charges (CHF)	610'615.33	730'606.43	782'719.94	891'449.62
Total revenus (CHF)	254'191.49	331'262.34	396'228.70	440'158.95
Déficit (CHF)	356'423.84	399'344.09	386'491.24	451'290.67
Nombre de repas	25'284	29'233	34'084	41'327
Coût par repas	CHF 14.09	CHF 13.66	CHF 11.34	CHF 10.92

Grâce à des synergies et à des économies d'échelle, le coût par repas semble maîtrisé et est même en diminution (plus de CHF 14.10 en 2013, CHF 13.70 en 2014, CHF 11.30 en 2015 et CHF 10.90 en 2016). Mais l'explosion du nombre de repas augmente la facture totale de la restauration scolaire pour la ville de Morges aux environs de CHF 450'000.00.

Ceci dit et comme déjà mentionné ces dernières années, CHF 451'290.67 pour 41'327 repas servis, c'est donc CHF 10.90 par repas que la ville de Morges offre à chaque bénéficiaire (ou plutôt à son responsable légal). Pour un enfant qui mange tous les jours à l'AREMS (donc quatre fois par semaine), son responsable légal reçoit donc CHF 1'700.00 par année de la ville de Morges, probablement sans s'en rendre compte. C'est un effort considérable et ce chiffre doit permettre de relativiser certaines exigences et quelques mécontentements.

Parlement des jeunes

La liste des réalisations du Parlement des jeunes a été fournie par Mme Mama Anne Sarr :

- Projets mis en œuvre :
 - fonctionnement du local à musique;
 - fête de la musique;
 - boxe éducative au square;
 - football en salle à la Gracieuse;
 - communication (logo, site internet, pages facebook et twitter, flyers).
- Activités extérieures des membres du Parlement des jeunes :
 - participation à la Conférence suisse des parlements des jeunes (Fédération suisse des parlements de jeunes);
 - participation à la session cantonale des jeunes;
 - présentation du Parlement des jeunes lors de la soirée des dix-huit ans;
 - lecture du pacte fédéral du Premier Août lors de la fête nationale.
- Mise en réseau par le Parlement des jeunes : projet Street workout (entraînement de rue) au parc de Vertou (préavis N° 39/11.16).

Après quelques années de relative hibernation, le Parlement des jeunes a retrouvé une certaine dynamique, avec notamment la concrétisation du local à musique. La Municipalité propose de classer le **Vœu n° 14 - 2013** (Que la Municipalité tire le bilan des premières années du Parlement des jeunes et trace, si nécessaire, de nouvelles perspectives). La sous-commission ne s'oppose pas à ce classement.

Couvaloup 12

Pour le Centre de jeunes Couvaloup 12 et pour l'Association Couvaloup 12, l'année 2016 a été une année charnière puisque réservée à la préparation de la reprise du Centre par la Commune. On peut donc imaginer une intense collaboration entre la Commune et la Municipalité pour permettre une transition aussi sereine que possible. La réalité est consternante : il n'y a eu en 2016 aucun contact avec le Comité de l'Association Couvaloup 12. Le calme plat, pas le moindre écho, la Municipale s'en contentant visiblement : «pas de nouvelles, bonnes nouvelles !»

En 2015, la sous-commission avait déjà regretté l'absence manifeste de dialogue entre la Municipalité et le Comité de l'Association et s'était étonnée de la brutalité de la démarche. La sous-commission ne peut qu'espérer que cela se passera un peu mieux en 2017 au moment de la communalisation effective (décision du Conseil communal du 5 avril 2017, préavis N° 7/3.16) mais, au vu du climat singulièrement délétère, renonce à proposer le moindre vœu.

Le vœu émis en 2014 par le Conseil communal (**Vœu n° 11 - 2014** : Que la Municipalité entame des démarches auprès de l'Association Couvaloup 12 pour qu'elle soit représentée, non seulement au sein du «Conseil des représentants des communes» de Couvaloup 12, mais également au sein du Comité de l'Association Couvaloup 12 où elle devrait disposer d'un droit de regard à définir) avait pour objectif de permettre un meilleur contrôle de l'usage de la subvention et de rapprocher Municipalité et Comité. Ce vœu est resté lettre morte : la Municipalité, qui avait pourtant accepté le vœu, n'a mis aucun empressement à le réaliser. La présence d'un représentant de la Municipalité au sein du Comité de Couvaloup 12 aurait pourtant été précieuse au moment des grands bouleversements et aurait certainement facilité le dialogue qui semble avoir tant manqué ces derniers mois entre les autorités morgiennes et le Comité. Il est maintenant trop tard : la sous-commission propose le classement de ce vœu désormais inutile.

Accueil préscolaire et parascolaire

Quelques réflexions et informations :

- momentanément, la pression est moins forte sur les bébés du CVE La Gracieuse grâce à l'ouverture du CVE Beausobre;
- sur l'ensemble des crèches morgiennes, il y a 244 places disponibles; en raison des placements partiels, on compte une moyenne de 2 enfants par place; il y a donc environ 500 enfants placés;
- on dénombre 500 enfants sur les listes d'attente ... mais ce serait hasardeux d'en déduire que le taux de couverture (nombre de places offertes / nombre d'enfants par tranche d'âge) est de 50 %, notamment à cause d'inscriptions multiples et des mamans de jour (impossibilité de déterminer le nombre exact d'enfants placés quotidiennement en accueil familial);
- statistiquement, 70 % des mamans travaillent; il est impossible d'évaluer de manière précise le besoin en places;
- de manière générale, les placements courts demandent davantage de travail administratif que les placements longs et sont plus exigeants pour les éducateurs («un enfant à trois jours est plus économique que six enfants à une demi-journée»); ce problème est partiellement résolu par la priorité donnée aux placements longs sur les placements courts;
- la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, définitivement adoptée le 31 janvier 2017, doit être mise en application dans un délai de trois ans; elle implique évidemment des moyens supplémentaires;
- les objectifs à Morges liés à cette nouvelle Loi ne sont pas encore fixés.

Cellule de coordination

La cellule de coordination a tenu une séance en 2016 pour préparer les «promotions» (ou plutôt les festivités spontanées et incontrôlables autour des promotions) ... avec un succès tout relatif.

Il faut toutefois souligner un sujet de satisfaction : il n'y a pas eu d'accident, en particulier lié à l'alcool.

Le rôle et le fonctionnement de la cellule de coordination sont mis en réflexion dans le cadre de la délégation sécurité.

Distribution gratuite des sacs-poubelles

Depuis 2016, c'est le Service *Cohésion sociale et logement* qui distribue les sacs-poubelles aux bénéficiaires (guichet au bâtiment administratif de Beausobre).

3'998 rouleaux de 10 sacs ont été remis en 2016 à 1'080 bénéficiaires (1'082 dans le décompte qui suit, 1'083 dans le rapport de gestion), dont :

- 588 bénéficiaires de prestation complémentaire,
- 380 parents d'enfants de moins de trois ans,
- 114 bénéficiaires du revenu d'insertion.

Chaque bénéficiaire a droit à 3 rouleaux de 10 sacs de 35 L ou 6 rouleaux de 10 sacs de 17 L. En cas de cumul des mesures mentionnées ci-dessus, le nombre est plafonné à 7 rouleaux de 10 sacs de 35 L par ménage.

Dans le détail, ont été distribués 2'446 rouleaux de 10 sacs de 35 L et 1'552 rouleaux de 10 sacs de 17 L (1'558 dans le rapport de gestion). A CHF 1.00 le sac de 17 L et CHF 1.95 le sac de 35 L, cela représente une aide totale de CHF 63'217.00.

En se ramenant à l'unité de référence (sacs de 35 L), la Commune a distribué 32'420 sacs (de 35 L) en 2016.

Plan canicule

Sur les 1'130 Morgiens de 75 ans et plus, ne vivant pas en EMS et n'étant pas suivis par le CMS, qui ont reçu une information de la part du Service les invitant à s'annoncer s'ils souhaitaient être contactés par un bénévole du CMS en cas de déclenchement du plan canicule, aucun ne s'est annoncé. En revanche, des destinataires ont réagi en signalant qu'ils ne souhaitaient plus recevoir ce type d'information.

7. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Dix vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le Dicastère *Cohésion sociale et logement*. La sous-commission propose d'en classer quatre. Bref point de situation :

Vœu n° 19 - 2012 : Que la Municipalité organise l'accès aux places d'accueil d'une façon transparente et compréhensible de tous.

Bilan de la Municipalité : Le Service JSSL (désormais *Cohésion sociale et logement*) a développé un système d'attribution des places d'accueil préscolaire et parascolaire, compatible aux critères fixés par le Réseau AJEMA, afin de rendre compréhensible l'accès aux places d'accueil. Ce système, communiqué via le site internet de la ville de Morges, améliore la compréhension des parents, élimine les décisions arbitraires et garantit l'attribution des places de manière équitable, par l'attribution de points; en cas d'égalité de points, les places sont proposées sur la base de critères d'appréciation objectifs et sensés.

Constat : Mais c'est probablement un vœu pieux, puisque le Service *Cohésion sociale et logement* considère qu'il doit garder en main de la souplesse pour assurer une certaine équité en fonction d'une réalité mouvante (les jours – mardi et jeudi – qui sont plus demandés que d'autres, les parents qui «oublient» d'annoncer les retraits quand ils trouvent une autre solution, les parents faciles et les parents moins faciles, les solutions alternatives qui ne figurent pas dans les priorités de l'AJEMA ...). Le système de points instauré en 2013 donne l'illusion d'une démarche scientifique aboutissant à l'établissement d'un «classement», en apparence objectif, mais permet en réalité tous les arrangements avec le ciel.

La Municipalité, consciente qu'une réelle transparence est probablement utopique, a prévu d'évaluer ce système d'attribution après deux ans de pratique, soit à la fin de l'année scolaire 2014-2015, délai finalement reporté au deuxième semestre 2016. Au 31 décembre 2016, l'analyse est toujours en cours de réalisation.

Proposition de la sous-commission : Dans l'attente de connaître les résultats de l'évaluation (désormais sans délai annoncé), la sous-commission partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu n° 12 - 2013 : Que la Municipalité analyse d'une manière approfondie le taux élevé des absences au Service JSSL et prenne les mesures nécessaires pour enrayer cette situation et empêcher qu'elle devienne une fatalité.

Bilan de la Municipalité : Comme pour chaque dicastère, il y a un suivi des absences qui s'effectue en collaboration avec les ressources humaines, voire avec le médecin-conseil de l'assurance perte de gain et/ou de la Caisse intercommunale de pensions.

Une collaboration étroite avec le Service des ressources humaines permet d'analyser en temps réel les cas d'absence. Il est procédé à un suivi des différentes situations. En outre, une analyse par un consultant externe sur l'absentéisme a été effectuée, ainsi qu'une analyse OProMA qui concerne les femmes enceintes. Ces rapports sont en cours d'étude et des mesures seront prises en conséquence.

Constat en 2014 : Il n'y a aucun progrès significatif entre 2013 et 2014; la Municipalité a décidé de réaliser un audit organisationnel confié à un mandataire externe, qui intégrera certainement dans ses investigations la question de ces absences trop nombreuses.

Constat en 2015 : La situation reste alarmante.

Constat en 2016 : La situation reste préoccupante (voir point 4), mais le Service *Cohésion sociale et logement* et le Service du personnel semblent avoir pris conscience du problème.

Proposition de la sous-commission : Les démarches étant en cours, la sous-commission partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu n° 14 - 2013 : Que la Municipalité tire le bilan des premières années du Parlement des jeunes et trace, si nécessaire, de nouvelles perspectives.

Bilan de la Municipalité en 2013 : Par essence, un parlement des jeunes évolue avec des périodes d'activité intense alternant avec des phases de léthargie. La Municipalité est attentive à la baisse de fréquentation (en 2013) et la Direction JSSL a entamé des réflexions à ce sujet. En 2016, on constate que plusieurs projets ont vu le jour ou sont en cours de réalisation. Au surplus, le Parlement des jeunes enregistre de nouvelles adhésions. En conséquence la Municipalité propose de classer ce vœu.

Constat : Le Parlement des jeunes s'est effectivement réactivé en 2015 sous l'impulsion d'un nouveau président impliqué, avec beaucoup d'idées et des projets intéressants.

Proposition de la sous-commission : **La sous-commission peut se rallier au classement du vœu.**

Vœu n° 9 - 2014 : Que la Municipalité, en collaboration avec le Comité de direction de l'ASIME, mette tout en œuvre pour que le transfert complet, y compris sur le plan salarial, de l'ensemble du personnel de l'ASIME, inclus le Service dentaire scolaire et les Grandes-Roches, se fasse dans les meilleurs délais et au plus tard pour la fin de la législature.

Bilan de la Municipalité : La Municipalité souhaite que l'ASIME puisse engager rapidement son propre personnel puisque, bien que les traitements du personnel du Service dentaire scolaire et des Grandes-Roches apparaissent dans les comptes de la ville de Morges, la Municipalité n'intervient pas dans la gestion de ces collaborateurs. La Municipalité accepte le vœu.

Constat : L'engagement du directeur administratif en juin 2014 a permis à l'ASIME d'être plus autonome dans la gestion de son personnel. Les démarches liées au transfert des collaborateurs du Service dentaire scolaire ont abouti en décembre 2015. Ce transfert est effectif depuis le 1^{er} juillet 2016. Le transfert du personnel des Grandes-Roches est conditionné à la réalisation du projet du Centre Marcel Barbey sur la commune du Lieu, qui est en bonne voie. Ce transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2018. Ainsi le vœu n'a plus sa raison d'être.

Proposition de la sous-commission : Le transfert du Service dentaire scolaire étant réalisé et celui du personnel des Grandes-Roches étant planifié, **la sous-commission propose le classement de ce vœu.**

Vœu n° 10 - 2014 : Que la Municipalité, en collaboration avec l'ASIME, règle au plus vite les problèmes qui empêchent le transfert à l'ASIME de l'ensemble du personnel qui y est rattaché, y compris les prestations relatives aux traitements, et achève ce transfert au plus tard pour la fin de l'année civile 2015.

Bilan de la Municipalité : Idem vœu n° 9 - 2014.

Constat : Idem vœu n° 9 - 2014.

Proposition de la sous-commission : Ce vœu ayant été émis en raison des graves problèmes constatés au Service dentaire scolaire, ces problèmes étant maintenant résolus et le transfert réalisé, **la sous-commission propose le classement de ce vœu.**

Vœu n° 11 - 2014 : Que la Municipalité entame des démarches auprès de l'Association Couvaloup 12 pour qu'elle soit représentée, non seulement au sein du «Conseil des représentants des communes» de Couvaloup 12, mais également au sein du Comité de l'Association Couvaloup 12 où elle devrait disposer d'un droit de regard à définir.

Bilan de la Municipalité : Dans le cadre du diagnostic social, il a été identifié des pistes de réflexion sur le fonctionnement de Couvaloup 12 et une réflexion sera faite sur le fonctionnement de Couvaloup 12. Une proposition sera faite à la délégation municipale puis à la Municipalité. La Municipalité accepte le vœu.

Constat : La sous-commission regrette que la Municipalité n'ait pas donné suite à cette mesure simple qui aurait permis une meilleure collaboration, un dialogue plus fructueux, une plus grande transparence et aurait évité bien des crispations entre Municipalité et Comité de l'Association Couvaloup 12 durant le processus de communalisation de cette institution. Ce vœu n'a pas été réalisé et on ne peut que le regretter. Mais il n'est plus d'actualité et perd sa pertinence avec la communalisation de Couvaloup 12 et la probable dissolution de l'Association.

Proposition de la sous-commission : Ce vœu n'ayant plus sa raison d'être, **la sous-commission en propose le classement.**

Vœu n° 13 - 2015 : Que la Municipalité active les démarches en vue de l'établissement et de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des appartements conventionnés, subventionnés, à loyers modérés, protégés ou d'utilité publique, de manière à se donner les moyens de lutter efficacement contre les abus.

Bilan de la Municipalité : Un travail a déjà été fait en interne au Service afin de réviser le règlement, qui est en cours de finalisation et sera proposé au Conseil communal après l'acceptation (ou non) de la Loi cantonale sur le logement. La Municipalité souhaite, cas échéant, mettre des règles d'attribution aussi à certaines catégories de logements d'utilité publique. La Municipalité accepte le vœu.

Au 31 décembre 2016, la Municipalité attend le résultat du vote sur la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

Constat : La LPPPL ayant été acceptée en votation populaire le 12 février 2017, la Municipalité peut dorénavant aller de l'avant.

Proposition de la sous-commission : Dans l'attente que le projet de révision du règlement soit proposé au Conseil communal, la sous-commission partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu n° 14 - 2015 : Que la Municipalité prenne d'urgence les mesures nécessaires et efficaces pour rendre utilisables même en été certains locaux du CVE La Gracieuse et faire en sorte que l'institution ne se trouve pas transformée en sauna.

Bilan de la Municipalité : Ces problématiques ont été transmises lors de la première canicule par la Direction JSSL (désormais *Cohésion sociale et logement*) à la Direction du Patrimoine. Pour l'année 2015, des mesures ont été mises en place pour garantir l'accueil des enfants et leur sécurité.

Le bâtiment Minergie, tel que conçu, ne répond pas aux problématiques des canicules. Sur la base du rapport élaboré par le Bureau Amstein & Walthert SA, la Direction du patrimoine va mettre en œuvre les premières améliorations suivantes :

- Protection solaire sur les coupoles en toiture
- Pose du store manquant sur la façade Est
- Réglage de l'alerte vent des stores à projection sur la façade des bébés

- Pose d'une turbinette dans la buanderie pour évacuer la chaleur des machines de séchage
- Fourniture d'appareils de ventilation portatifs.

Un bilan sera dressé à la fin de l'été 2016 concernant la problématique «canicule». Des mesures complémentaires seront mises en œuvre si nécessaire. La Municipalité accepte le vœu.

Au 31 décembre 2016, les mesures nécessaires ont été mises en place, telles que des parasols dans les jardins, et une étude est en cours, en collaboration avec d'autres services, pour des mesures supplémentaires.

Constat : Lors de sa visite, la sous-commission a pu constater la mise en place de ces premières mesures, dont l'effet n'a pas pu être mesuré pleinement en été 2016 en raison de l'absence de canicule.

Proposition de la sous-commission : Dans l'attente de la mise en place des mesures complémentaires et du contrôle de leur efficacité lors d'une année à canicule, la sous-commission partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu n° 15 - 2015 : Que la Municipalité, face au constat du surdimensionnement du CVE La Gracieuse et de l'inadéquation de certains locaux en regard d'un fonctionnement normal d'un centre de vie enfantine (locaux borgnes, locaux surchauffés, locaux surgelés), étudie la possibilité de les transformer, à terme, en locaux d'archivage ou de rangement, de manière à permettre la réduction proportionnelle du nombre de places et de donner ainsi au CVE La Gracieuse des dimensions plus raisonnables et plus conformes à un fonctionnement à échelle humaine, étant entendu que ce redimensionnement ne doit pas se faire au détriment du nombre global de places disponibles à Morges et qu'il ne peut donc être envisagé qu'en parallèle avec la création d'autres centres de vie enfantine.

Bilan de la Municipalité : La Municipalité n'a, à ce stade, pas constaté de surdimensionnement du CVE La Gracieuse et les locaux sont considérés comme adaptés par l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE). Néanmoins, cette structure a connu certaines difficultés en termes d'organisation. Mais des mesures ont d'ores et déjà été prises en termes d'organisation et d'aménagement des espaces : réaménagement de l'espace d'accueil et de certains locaux, réorganisation des horaires et des équipes, suivi par le PEP - Projet éducatif et pédagogique, ... Les retours sur cette organisation sont globalement positifs et l'arrivée de la future responsable de site, au 1^{er} juillet 2016, permettra de stabiliser l'organisation du CVE La Gracieuse. Il est prévu de mettre en œuvre une nouvelle organisation des locaux dans le groupe des moyens dans le but d'optimiser la qualité d'accueil des enfants. Au vu de ce qui précède et de la liste d'attente qui ne diminue pas, les futurs centres de vie enfantine auront pour objectif d'augmenter les places d'accueil pour répondre aux besoins des familles.

La Municipalité a proposé de refuser le vœu mais le Conseil communal l'a accepté.

Au 31 décembre 2016, la Municipalité met en place progressivement les mesures nécessaires à une stabilisation de l'organisation du CVE La Gracieuse et n'envisage pas, à ce stade, de diminuer la capacité d'accueil.

Constat : La sous-commission regrette que la Municipalité n'ait pas profité de l'occasion qui se présentait avec la création d'un nouveau centre de vie enfantine à Morges Gare-Sud pour entamer une réflexion plus approfondie. Il faut désormais attendre quelques années pour qu'une nouvelle opportunité se présente et pour permettre l'évaluation dans la durée des effets des mesures prises.

Proposition de la sous-commission : La sous-commission partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu n° 16 - 2015 : Que la Municipalité s'inspire d'autres structures à taille comparable, fonctionnant à satisfaction, pour résoudre rapidement les problèmes récurrents de gestion et de gouvernance du CVE La Gracieuse.

Bilan de la Municipalité : Après une analyse comparative entre différentes structures, la Municipalité a, dans un premier temps, augmenté le taux d'activité de la responsable de site de 80 % à 100 %. Dans un second temps, une adjointe pédagogique a été nommée, permettant ainsi de soutenir la responsable de site. Enfin, la fonction de cadre des responsables de site a été revalorisée. A travers ces mesures, ainsi que celles mentionnées précédemment, l'organisation du CVE La Gracieuse correspond à l'organisation d'autres CVE identiques dans le canton.

La Municipalité a proposé de refuser le vœu mais le Conseil communal l'a accepté.

Constat : La sous-commission salue la prise de conscience de la Municipalité et les premières mesures prises. Il est trop tôt pour mesurer les effets de ces mesures sur le bon fonctionnement du CVE La Gracieuse.

Proposition de la sous-commission : Dans l'attente de pouvoir évaluer dans la durée les effets des mesures prises et à prendre, la sous-commission partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

8. CONCLUSION

Bilan global

Il y a toujours à découvrir dans un dicastère aussi vaste et aussi diversifié, voire disparate, que celui de la *Cohésion sociale et du logement*. La sous-commission, comme les années précédentes, n'en a abordé que quelques aspects.

La sous-commission a sacrifié beaucoup de temps et d'énergie pour permettre que soit affirmé et respecté le droit à l'information de la Commission de gestion, et en particulier le droit d'avoir accès, dans des délais compatibles avec le calendrier de travail de la Commission de gestion, à des documents directement en rapport avec son mandat. Ce temps et cette énergie ne seront pas perdus s'ils permettent à l'avenir un travail en meilleure intelligence, une plus grande transparence, une information plus spontanée, une collaboration plus efficiente entre certains dicastères et la Commission de gestion.

Les prémisses à la mise en place d'une politique de cohésion sociale, en particulier la communalisation de Couvaloup 12, ont été marquées par l'incompréhension et l'absence de dialogue. On ne peut qu'espérer que les prochaines étapes se dérouleront dans un climat un peu plus serein.

Le problème de l'absentéisme, régulièrement soulevé par la sous-commission de gestion, reste entier. Mais des mesures prises ou en préparation montrent que ce souci est désormais pris en compte.

Remerciements et vœux

La sous-commission espère que son rapport, qu'elle s'est efforcée de conserver essentiellement factuel, contribuera à apporter, de-ci de-là, quelques modestes progrès.

Elle remercie les (rares) lecteurs d'avoir lu ce rapport au premier degré, sans l'interpréter plus que nécessaire.

In fine, la sous-commission remercie la Commission de gestion, ainsi que sa présidente, pour leur compréhension et leur patience, aucun des délais fixés n'ayant pu être respecté en raison des circonstances.

Pour la commission de gestion :
La présidente

Pour la sous-commission JSSL-CSL :
Le président

Patricia Correia da Rocha

Pierre Marc Burnand

Rappel du vœu 2016

Vœu n° JSSL - 1 : Que la Municipalité, dans ses statistiques d'absences des collaborateurs, fournisse des chiffres utilisables et représentatifs, autrement dit les nombres de jours effectivement manqués.
--